



Commune de BORDES
Plan Local d'Urbanisme
Modification Simplifiée n°1
Mise à disposition du dossier

Par délibération du 12 novembre 2019, le Conseil Municipal de la Commune de Bordes a décidé la mise à disposition du public du dossier de Modification Simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme afin de modifier les règles d'implantation des constructions vis-à-vis des voies et emprises publiques au sein de la zone Uyd et de permettre le développement économique et l'emploi

Conformément aux dispositions des articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération dont il s'agit est consultable en mairie pendant un mois.

Le projet de Modification Simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par le Préfet et par les personnes associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme seront consultables à la Mairie de Bordes du VENDREDI 13 DECEMBRE 2019 au VENDREDI 17 JANVIER 2019 aux jours et heures d'ouverture habituels, soit le lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de cette mise à disposition, les observations sur le projet de Modification Simplifiée n°1 pourront être consignées sur un registre déposé en Mairie de Bordes.

Fait à Bordes

Le Maire,